



# Entreprises du Grand Est devenez acteurs pour la **Biodiversité**

Appel à Manifestation d'Intérêt



*L'Europe s'invente chez nous*

# La Région Grand Est, doublement engagée pour la biodiversité

**1 - Une Stratégie Régionale** pour la Biodiversité dans le Grand Est

**2 - Un Business Act Grand Est** pour s'adapter aux défis environnementaux du XX<sup>e</sup> siècle

Parce que la mobilisation de tous les acteurs est une des clés de réussite face aux enjeux de la transition écologique, la Région se mobilise pour atteindre deux objectifs à l'horizon 2025 :

- 🍌 200 sites industriels engagés dans la protection de la biodiversité
- 🍌 250 signataires de la Charte des Entreprises Engagées pour la Nature

## La biodiversité, pourquoi pas vous ?

**Vous souhaitez réduire votre impact sur la biodiversité, optimiser vos dépenses, créer de la valeur ajoutée ou aborder des marchés plus responsables ?**

La Région vous propose un accompagnement en deux temps :

1. mise en relation des acteurs et co-construction du projet
2. appui technique et financier aux entreprises disposant d'un projet construit.-

## Un AMI pour qui ?

**Les entreprises (TPE, PME, etc.) implantées dans le Grand Est.**



## Pour quels types de projets ?

**A titre d'exemples**

### Etudes

- 🍌 assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable et la proposition d'actions ;
- 🍌 études pour s'adapter aux besoins du marché, pour s'approvisionner de manière durable ;
- 🍌 développement et mise en œuvre de solutions techniques développement et mise en œuvre de solutions techniques innovantes



### Aménagements favorables à la biodiversité :

- 🍌 implantation de haies ;
- 🍌 création d'espaces de nature ou de refuge pour les insectes et petits mammifères, nichoirs,
- 🍌 création de potager ....



*Une attention particulière sera portée sur le type de matériaux et les essences utilisés.*

## Projets visant à économiser les ressources (eau, énergies) :

- récupérateur d'eau ;
- investissement pour mieux traiter les rejets d'eaux usées de l'entreprises (en dehors des mises aux normes réglementaires) ;
- réduction des déchets, tri-valorisation.



**Les actions en matière énergétique (économie dans le process, énergie renouvelables...) éligibles au dispositif Climaxion (Région-ADEME) seront réaiguillées le cas échéant.**

## Fonctionnement de l'entreprise

- aménagement de locaux vacants pour éviter une nouvelle construction et lutter contre l'artificialisation ;
- surélever un bâtiment pour limiter l'imperméabilisation ;
- désimperméabilisation des parkings, végétalisation, infiltration des eaux pluviales ;
- investissement pour l'intégration de plus de produits locaux ou issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective de l'entreprise ;
- investissement pour l'intégration de plus de matière ou matériaux locaux dans l'activité de l'entreprise
- ...



**Votre projet doit prévoir obligatoirement la sensibilisation de vos salariés ainsi que la mise en place d'un aménagement dans un périmètre proche de votre entreprise ou d'une évolution de son fonctionnement.**

### La sensibilisation passera par (liste non exhaustive) :

- la désignation d'un référent biodiversité et sa formation,
- la création d'outils de communication,
- l'organisation d'évènements, de moments d'échanges avec des spécialistes ,
- la conduite d'actions avec les enfants des salariés ou l'école locale ...



## Quel soutien financier ?

L'accompagnement de la Région concerne la réalisation des **études** nécessaires à la définition, à l'analyse de la faisabilité ou à la préparation des projets mais également les **dépenses d'investissements**.

### Taux maximum possibles :

- **Etudes : 50%**
- **Investissement : jusqu'à 65%** selon la taille de l'entreprise, sa localisation et si l'aide permet d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'Union européenne ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'Union européenne.

## Comment candidater ?

Le dossier de candidature doit être envoyé  
par mail à [entreprise.biodiversite@grandest.fr](mailto:entreprise.biodiversite@grandest.fr)

**avant le 31 mai**  
de l'année en cours.

Retrouvez le détail du règlement et les  
documents à joindre à votre candidature  
sur [www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)  
rubrique Mes aides.

Direction de la transition énergétique, écologique et de l'environnement  
Service Eaux et biodiversité



*L'Europe s'invente chez nous*

Siège du Conseil Régional  
1 place Adrien Zeller  
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région  
5 rue de Jéricho  
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région  
place Gabriel Hocquard  
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1  
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)

Retrouvez-nous sur

